

Image not found or type unknown



Donation en argent du vivant du donateur

Par **cinefran**, le **12/01/2008** à **18:13**

ma mère souhaite nous donner à ma soeur et à moi une partie de son argent disponible (placé en assurances vie) de son vivant.rnrnCombien peut elle nous donner sans avoir avoir de frais/impôts à payer ni elle ni nous ?rnrnIl existe un autre héritier mon neveu, mon frère étant décédé. Les sommes données par ma mère devront elles etre "réunies fictivement" lors du décès de mère ?rnrnMerci de votre aide